FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/

Autres moyens d'identification

Code du produit 1000018830

Usage recommandé REVÊTEMENT

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société DOUBLE B AUTO WAREHOUSING INC.

Adresse 5035 NORTH SERVICE ROAD

B-4

BURLINGTON, ONTARIO L7L 5V2

Canada

Téléphone Assistance générale 1-905-332-8070

Courriel Non disponible.

Numéro de téléphone Emergency - US 1-866-836-8855

d'urgence

Emergency - Outside US 1-952-852-4646

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiquesAérosols inflammablesCatégorie 1Dangers pour la santéToxicité aiguë, par inhalationCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2CancérogénicitéCatégorie 1A

Toxicité pour la reproduction (le fœtus) Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Danger

Toxicité pour certains organes cibles - Catégorie 2

expositions répétées

Danger par aspiration Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Catégorie 3 - effets narcotiques

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS

faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés

et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous

clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

۴.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Toluène		108-88-3	40.954
noir de carbone		1333-86-4	1.031
Méthanol		67-56-1	0.649
silice cristalline		14808-60-7	0.131
Autres composés sous les niveaux	déclarables		57.234

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas

d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés

avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac

dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

2 / 11

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 2.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	Forme
Méthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/

Product #: 1000018830 Version n°: 01 Date de publication: 09-Novembre-2015

SDS CANADA

Composants	xposition de l'ACGIH Type	Valeur	Forme
lice cristalline (CAS 4808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
oluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
anada. LEMT pour l'Alberta (Co omposants	ode de l'hygiène et de la sécurit Type	té au travail, Annexe 1, Tableau Valeur	ı 2) Forme
Néthanol (CAS 67-56-1)	STEL	328 mg/m3 250 ppm	
	TWA	262 mg/m3 200 ppm	
oir de carbone (CAS 333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
ilice cristalline (CAS 4808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.
oluène (CAS 108-88-3)	TWA	188 mg/m3 50 ppm	
anada. LEMT pour la Colombie himiques, Réglementation sur l			l pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
léthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
oir de carbone (CAS 333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
lice cristalline (CAS 4808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
oluène (CAS 108-88-3)	TWA	20 ppm	
anada. LEMT de Manitoba (Règ composants	lement 217/2006, Loi sur la séc Type	curité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
léthanol (CAS 67-56-1)	STEL	250 ppm	
	T\A/A	200 ppm	
	TWA		
333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
333-86-4) lice cristalline (CAS 4808-60-7)	TWA TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3	Fraction inhalable. Fraction respirable.
333-86-4) lice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3)	TWA TWA TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm	Fraction respirable.
333-86-4) lice cristalline (CAS 4808-60-7) bluène (CAS 108-88-3) anada. LEMT pour l'Ontario. (C	TWA TWA TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm	Fraction respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) anada. LEMT pour l'Ontario. (C omposants	TWA TWA TWA ontrôle de l'exposition à des a	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques	Fraction respirable.
333-86-4) lice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) anada. LEMT pour l'Ontario. (C omposants	TWA TWA TWA contrôle de l'exposition à des ag Type	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur	Fraction respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants léthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS	TWA TWA TWA ontrôle de l'exposition à des aç Type STEL	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3	Fraction respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants léthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS 333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7)	TWA TWA TWA TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TWA TWA TWA TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3	Fraction respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) anada. LEMT pour l'Ontario. (Composants léthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS 333-86-4) lice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3)	TWA TWA TWA TONTRÔLE de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA TWA TWA TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3 20 ppm	Fraction respirable. Forme Respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants léthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS 333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT du Québec, (Minis	TWA TWA TWA TONTRÔLE de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA TWA TWA TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3 20 ppm	Fraction respirable. Forme Respirable.
333-86-4) llice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) lanada. LEMT pour l'Ontario. (Composants léthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS 333-86-4) llice cristalline (CAS 4808-60-7) oluène (CAS 108-88-3) lanada. LEMT du Québec, (Minisomposants	TWA TWA TWA TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TOTAL TWA	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3 20 ppm r la qualité du milieu de travail) Valeur 328 mg/m3	Fraction respirable. Forme Respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) foluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Méthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS 333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) foluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT du Québec, (Ministemposants	TWA TWA TWA TOTA TOTA TOTA TOTA TOTA TOTA TOTA TWA TW	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3 20 ppm r la qualité du milieu de travail) Valeur	Fraction respirable. Forme Respirable.
333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) foluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT pour l'Ontario. (Composants Méthanol (CAS 67-56-1) oir de carbone (CAS 333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) foluène (CAS 108-88-3) canada. LEMT du Québec, (Ministemposants Méthanol (CAS 67-56-1)	TWA TWA TWA TOUR TOURONTO TOUR TOUR TOUR TOUR TOUR TOUR TOUR TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA TWA STÈRE du Travail. Règlement sui Type STEL	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3 20 ppm r la qualité du milieu de travail) Valeur 328 mg/m3 250 ppm 262 mg/m3	Fraction respirable. Forme Respirable.
roir de carbone (CAS 333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) Toluène (CAS 108-88-3) Canada. LEMT pour l'Ontario. (C Composants Méthanol (CAS 67-56-1) roir de carbone (CAS 333-86-4) ilice cristalline (CAS 4808-60-7) Toluène (CAS 108-88-3) Canada. LEMT du Québec, (Ministration (CAS 67-56-1) Composants Méthanol (CAS 67-56-1)	TWA TWA TWA Tontrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA TWA TWA TWA TWA Stère du Travail. Règlement sui Type STEL Type STEL	3 mg/m3 0.025 mg/m3 20 ppm gents biologiques et chimiques Valeur 250 ppm 200 ppm 3.5 mg/m3 0.1 mg/m3 20 ppm r la qualité du milieu de travail) Valeur 328 mg/m3 250 ppm 262 mg/m3 200 ppm	Fraction respirable. Forme Respirable.

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/

Forme Composants Type Valeur

50 ppm

Valeurs biologiques limites

<u> </u>				n	d'échantillonnag e
----------	--	--	--	---	-----------------------

			•	
Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/l	Méthanol	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1) Peut être absorbé par la peau. Toluène (CAS 108-88-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Peut être absorbé par la peau. Méthanol (CAS 67-56-1)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

yeux

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier **Autre**

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les

vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz. **Forme** Aérosol

Couleur Non disponible.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

Point de fusion et point de Non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

Non disponible.

domaine d'ébullition

Point d'éclair -104.4 °C (-156.0 °F) propulseur estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

1.3 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

8.4 % estimation

supérieure (%)

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeurNon disponible.Densité de vapeurNon disponible.Densité relativeNon disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

497.06 °C (926.71 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Chaleur de combustion

(NFPA 30B)

22.58 kJ/g estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.596 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Les agents oxydants forts. Nitrates. Fluor Chlore Produits de décomposition Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des

étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par

vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation de la peau.

Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires. Nocif par inhalation. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Méthanol (CAS 67-56-1)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Chat	85.41 mg/l, 4.5 heures
		43.68 mg/l, 6 heures
	Rat	> 115.9 mg/l, 4 heures
		82.1 mg/l, 6 heures
	Souris	79.43 mg/l, 134 minutes
Orale		
DL50	Cochon	> 5000 mg/kg
	Rat	1187 - 2769 mg/kg
	Singe	6000 mg/kg
noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	> 10000 mg/kg
Toluène (CAS 108-88-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	5879 - 6281 ppm, 6 heures
		25.7 mg/l, 4 heures
	Souris	6405 - 7436 ppm, 6 heures
		5320 ppm, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Product #: 1000018830 Version n°: 01 Date de publication: 09-Novembre-2015

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

noir de carbone (CAS 1333-86-4) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

silice cristalline (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Toluène (CAS 108-88-3) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

silice cristalline (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

NOIR DE CARBONE, fraction inhalable (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

SILICE, CRISTALLINE-.ALPHA.-QUARTZ, FRACTION

RESPIRABLE (CAS 14808-60-7)

Probablement cancérogène pour l'homme.

TOLUÈNE (CAS 108-88-3) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

silice cristalline (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

silice cristalline (CAS 14808-60-7) If <1L: Consumer Commodity Cancérogène pour l'homme. Toluène (CAS 108-88-3) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour

l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et

de pénétration dans les voies

respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une Effets chroniques

exposition prolongée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Méthanol (CAS 67-56-	1)		
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 100 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-	-3)		
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	433.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/ SDS CANADA Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Méthanol -0.77Toluène 2.73

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la

substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements Emballages contaminés

sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de

AÉROSOLS, inflammables

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

2.1 Classe Danger subsidiaire

Groupe d'emballage Sans objet.

Dangers environnementaux D

Précautions spéciales pour Non disponible.

l'utilisateur

This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.

IATA

UN1950 **UN number**

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Aerosols, flammable

Class 2.1 Subsidiary risk 2.1 Label(s)

Packing group Not applicable.

Environmental hazards No. **ERG Code** 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1950 **UN proper shipping name AEROSOLS**

Transport hazard class(es)

Class 2.1

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/

Product #: 1000018830 Version n°: 01 Date de publication: 09-Novembre-2015

Subsidiary risk -Label(s) 2.1

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Toluène (CAS 108-88-3) Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Nor

Philippines Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi

Oui

Oui

réglementant les substances toxiques)

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication 09-Novembre-2015

Version n° 01

Avis de non-responsabilité À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de

cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation,

renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit

et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les

renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la

révision

Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux

Nom du produit: RUBBER COAT U/C 500G"WHMIS" 5/